

RÈGLEMENT – Jeu concours de Noël CARAVELAIR 2025

Article 1 : Objet

La société **TRIGANO VDL**, société par actions simplifiée au capital de 7 000 000 €, dont le siège social est situé **100 rue Petit – 75019 Paris**, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro **458 502 838**, prise en son établissement principal sis **1 avenue de Rochebonne – 07302 TOURNON-SUR-RHÔNE**, organise du **28 novembre 2025 à 09h00** au **23 décembre 2025 à 12h00** un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat sur les comptes Instagram et Facebook **Caravelair** (ci-après « la Société Organisatrice »).

La participation est enregistrée lors :

- du suivi du compte Instagram **@caravelair.caravan**,
 - du like de la publication du jeu concours,
 - de la mention de **2 ami(e)s en commentaire**,
 - et d'un partage en story permettant d'augmenter les chances.
-

Article 2 : Accès au jeu

Le jeu concours est gratuit, sans obligation d'achat, et ouvert à toute personne physique **âgée d'au moins 18 ans**, résidant en Europe.

Une seule participation par personne est autorisée.

Le simple fait de participer vaut acceptation intégrale du présent règlement.

Article 3 : Date et durée

Le jeu aura lieu du **28/11/2025 à 09h00** au **23/12/2025 à 12h00**.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ces dates si les circonstances l'exigent.

Article 4 : Désignation des gagnants et publication des résultats

Un **tirage au sort** sera effectué le **23 décembre 2025** parmi l'ensemble des participants respectant les conditions de participation.

Le gagnant sera contacté **par message privé Instagram ou Facebook** le **24 décembre 2025**.

Article 5 : Dotations

Le lot mis en jeu est le suivant :

- **1 Pack Cinéma Nomade (valeur : 194,02€)** comprenant un vidéoprojecteur portable et un écran de projection 30".

Il y aura **1 gagnant** au total.

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou compensation financière.

Article 6 : Remise du lot

Le gagnant devra confirmer ses coordonnées postales dans un délai de **10 jours** suivant la réception du message de notification.

Sans réponse dans ce délai, le lot pourra être attribué à un autre participant selon les modalités prévues à l'article 4.

Le lot sera expédié gratuitement par voie postale.

Article 7 : Gratuité de la participation

La participation au Jeu est entièrement gratuite.

Aucun remboursement de frais (connexion Internet, matériel, déplacement...) ne sera effectué.

Article 8 : Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du concours sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion administrative du concours,
- la vérification de la conformité des participations,
- la prise de contact avec le gagnant,
- l'expédition du lot.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression via la page :

<https://www.caravelair.fr/contact/>

Les données ne seront ni vendues ni transférées à des tiers.

Article 9 : Responsabilité

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de :

- problème technique ou dysfonctionnement des plateformes Facebook/Instagram,
 - perte ou destruction accidentelle des données,
 - participation non reçue pour raison indépendante de sa volonté,
 - interruption temporaire du service.
-

Article 10 : Cas de force majeure

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles (pannes, coupure réseaux sociaux, etc.), la Société Organisatrice pourra modifier, suspendre ou annuler le concours sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 11 : Litiges – droit applicable

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents après tentative de résolution amiable.

Aucune réclamation ne sera prise en compte plus de **8 jours après la fin du Jeu**.

Article 12 : Acceptation et consultation du règlement

La participation au Jeu concours implique l'acceptation totale, sans réserve, du présent règlement.

Le règlement complet est consultable sur le site Caravelair dans la rubrique :
Article – Jeu concours de Noël 2025.